



# GPC FRANCE



# CAHIER DES CHARGES

**Pour l'organisation des manifestations nationales**

**Placées sous l'autorité de la GPC France**

*Adopté lors de la réunion du Comité Directeur du 17 février 2012*

GPC FRANCE  
19, Rue Emile Zola  
54490 JOUDREVILLE

Tél : 06.71.10.05.73

[jean-marc.chenin@wanadoo.fr](mailto:jean-marc.chenin@wanadoo.fr)  
[nathacha.herbepin@bbox.fr](mailto:nathacha.herbepin@bbox.fr)  
<http://gpcfrance.moonfruit.fr>

Ce cahier des charges a pour but d'apporter les éléments nécessaires à la bonne organisation d'une compétition nationale GPC FRANCE, la promotion de notre discipline et la sécurité des pratiquants et du public.

Chaque organisateur doit s'engager au moment du dépôt de sa candidature à respecter ce cahier des charges par la signature du présent document.

Une caution de 500 € sera versée par chèque à la GPC FRANCE lors de la signature.

Ce chèque sera restitué à la fin de la compétition si le cahier des charges à bien été respecté sur décision du Comité Directeur

Ce chèque sera encaissé :

- En cas de désistement, il servira d'aide financière à l'organisateur remplaçant.
- En cas de non-respect du présent cahier des charges sur décision du Bureau Directeur.

Les frais d'entrée pour les athlètes aux championnats nationaux sont gratuits, toutefois la fédération se réserve le droit de demander une participation suivant le cas de figure.

Il est demandé à l'organisateur de réserver et prendre en charge l'hôtel et les frais de repas pour les membres du comité (président, vice-président, secrétaire et trésorier) pendant toute la durée du championnat.

## **L'ASSURANCE**

- La GPC France ne fournit pas d'assurances pour les athlètes participant à la compétition ou au public assistant au championnat. Dès lors, il est de la responsabilité de l'organisateur de la compétition d'obtenir une assurance s'il souhaite le faire.
- La GPC France ne peut être recherchée en responsabilité civile ou pénale pour tous incidents, blessures, dommages corporels, pertes matérielles pouvant survenir lors d'une manifestation.

## **ANTENNE MEDICALE**

Le comité organisateur doit mettre en place une antenne Premiers Secours (Croix Rouge, Sécurité Civile, Pompiers, etc..).

Un contact doit être pris au préalable avec l'hôpital le plus proche pour mettre au point les modalités en cas d'accident grave (transport, accueil, etc.).

Prévoir et faciliter les conditions d'accès sur les lieux de compétition pour les véhicules et équipes de secours.

## **SECURITE DES INSTALLATIONS**

Le comité d'organisation est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation.

Il doit avertir la gendarmerie ou la police municipale de la tenue d'une manifestation et préciser la présence de matériel sur le site.

## **INDICATION DU LIEU DE LA COMPETITION**

Un fléchage visible indiquant le lieu de compétition doit être installé aux principaux points de circulation routière de la commune.

## **HEBERGEMENT**

Le comité organisateur doit rechercher les possibilités d'hébergement à des prix abordables dans les hôtels susceptibles de recevoir les athlètes. La liste des hôtels devra être communiquée au Webmaster du site officiel de la GPC FRANCE.

## **SPONSORS GPC FRANCE**

Le comité organisateur doit prévoir si nécessaire des emplacements pour les sponsors de la GPC FRANCE

Ils devront être situés à proximité des lieux de concentration du public.

Le comité organisateur peut attribuer des emplacements à d'autres exposant, toutefois, avant d'accepter un partenaire, l'organisateur devra en avertir le Comité Directeur GPC FRANCE pour s'assurer de la compatibilité de celui-ci avec ses partenaires

## **LES SANITAIRES**

Des toilettes propres doivent être prévues.

Les emplacements de ces commodités doivent être clairement indiqués.

## **BUVETTE ET RESTAURATION**

Une restauration rapide chaude ou froide (boissons, sandwiches, plateaux-repas, etc...) à des prix raisonnables devra être proposée.

***Rappel*** : la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans les enceintes sportives sont soumises à une déclaration auprès de la Mairie et/ou à autorisation préfectorale.

On accordera aux officiels et arbitres en service, pendant la compétition, au moins 1 repas gratuit, une boisson non alcoolisée et une boisson chaude à chaque jour de compétition.

### **SALLE DE PESEE**

- Une salle chauffée et propre, réservée uniquement à la pesée.
- Une balance de pesée certifiée (de préférence digitale).
- Table et chaises pour les officiels.
- 1 ou 2 prises de courant pour l'ordinateur et la balance.
- Stylos, agrafeuse.

### **SECTEUR D'ECHAUFFEMENT**

- Un minimum de 2 plateaux.
- Un minimum de 2 support à squat et 2 banc de développé couché.
- Chaque plateau est équipé avec des barres olympiques homologuées avec leurs colliers et les disques nécessaires (environ 350 Kg par plateau).
- Supports de poids.
- Bac avec provision de magnésie.

### **AIRE D'EVOLUTION**

Une aire d'évolution où sera posé le plateau doit être délimitée clairement par un cordon de sécurité avec une seule ouverture pour le passage des athlètes qui sera surveillé par un officiel désigné par le comité organisateur. On recommande que ce secteur soit de 7 m de long x 5 m de large.

- Un système d'éclairage pour valider ou non l'essai (lumière blanche, rouge).
- Un tableau d'affichage, de préférence un vidéo projecteur sera mis en place (obligatoire).

### **PLATEAU**

Tous les mouvements seront effectués sur un plateau pas moins de 2,50 m x 2,50 m au minimum et suffisamment fixé afin d'assurer la sécurité de l'athlète, et des chargeurs.

La surface du plateau doit être ferme, antidérapante et de niveau sans coutures perceptibles. Des tapis en caoutchouc ou des matériaux de recouvrement semblables sont autorisés.

Les tapis ou les matériaux de recouvrement mous, non adhérent au support ou mettant en périls la stabilité des athlètes et des chargeurs ne sont pas permis.

Des chargeurs seront nommés par l'organisateur. Minimum 6 chargeurs (pour le squat) facilement reconnaissables par les athlètes.

Ils sont responsables du chargement et déchargement de la barre, ajustent le support de squat ou développé couché comme exigé, s'assurent que le plateau soit bien maintenu, d'une apparence propre et rangé à tout moment.

## **EQUIPEMENT DU PLATEAU DE COMPETITION**

- Un monolift, un banc de développé couché homologué GPC (avec sécurité) et support de disque.
- Des barres olympiques homologuées avec jeux de colliers.

Disques homologués avec supports

8/16	25 Kg
2	20 Kg
2	15 Kg
2	10 Kg
2	5 Kg
2	2,5 Kg
2	1,25 Kg

Et pour les records, disques de

2	1 Kg
2	0,5 Kg
2	0,25 Kg

- Bloc de pieds pour le développé couché.
- Bac avec provision de magnésie.
- Matériels de nettoyage (balai, lavette, aspirateur et serviettes).
- Brosse dure pour nettoyer la barre.
- Une solution de désinfection ou similaire pour désinfecter la barre.
- 3 chaises pour les arbitres.
- 1 Chronomètre, voir 2.

## **TABLE DE MARQUAGE**

- Un emplacement avec tables et chaises sera réservé pour le traitement informatisé de la compétition. Cet emplacement devra être obligatoirement fermé à l'arrière. Seuls les athlètes pour donner leurs tickets auront accès à la table de marquage.
- Une imprimante avec ses pilotes, bloc de papier A4 et cartouche d'encre (indispensable).
- Micros pour le speaker
- L'organisateur devra fournir des "tickets essai" aux athlètes, permettant de noter leurs barres

Sur ce ticket devra apparaître :  
un champ NOM  
un champ CATEGORIE  
4 cases pour les essais

La maquette des tickets essai pourra être demandée à la secrétaire de la GPC :  
Mail : nathacha.herbepin@bbox.fr

## **SONORISATIONS**

La sonorisation est un élément primordial, elle doit être performante et adaptée au volume de la salle. Les spectateurs et les compétiteurs doivent pouvoir entendre de façon intelligible les informations concernant le déroulement des compétitions.

Le comité organisateur doit également veiller à sonoriser la salle d'échauffement y compris dans le cas où cette dernière est séparée de la salle de compétition.

***Rappel*** : La diffusion de musique au cours de la manifestation est soumise à déclaration auprès de la délégation régionale de la SACEM.

## **LOCATION MATERIEL**

La GPC peut si l'organisateur le souhaite louer son matériel (Monolift, barre, poids).

<p><b>Signature de l'organisateur</b> <b>Précédée de la mention « Lu et approuvé »</b></p>	<p><b>Signature du président de la GPC France</b> <b>Mr jean Marc CHENIN</b></p>
--	--



# GPC FRANCE



*Copie pour la GPC France*

## **CANDIDATURE ORGANISATION COMPETITION**

**COMPETITION** :

Demi Finale France

Finale France

NOM DU CLUB : -----

ADRESSE DU CLUB : -----

-----

NOM DE L'ORGANISATEUR : -----

PRENOM DE L'ORGANISATEUR : -----

N° téléphone : -----

Courriel : -----

## **CHEQUE CAUTION**

<p>CHEQUE N° : -----</p> <p>BANQUE : -----</p> <p>FAIT A : -----</p> <p>LE : -----</p>	<p>Cachet du club</p>    <p>Signature de l'organisateur</p>
--	---

GPC FRANCE  
19, Rue Emile Zola  
54490 JOUDREVILLE

[jean-marc.chenin@wanadoo.fr](mailto:jean-marc.chenin@wanadoo.fr)  
[nathacha.herbepin@bbox.fr](mailto:nathacha.herbepin@bbox.fr)  
<http://gpcfrance.moonfruit.fr>



# GPC FRANCE



*Copie pour l'organisateur*

## **CANDIDATURE ORGANISATION COMPETITION**

**COMPETITION** :

Demi Finale France

Finale France

NOM DU CLUB : -----

ADRESSE DU CLUB : -----  
-----

NOM DE L'ORGANISATEUR :-----

PRENOM DE L'ORGANISATEUR : -----

N° téléphone : -----

Courriel : -----

## **CHEQUE CAUTION**

<p>CHEQUE N° : -----</p> <p>BANQUE : -----</p> <p>FAIT A : -----</p> <p>LE : -----</p>	<p>Cachet du club</p>    <p>Signature de l'organisateur</p>
--	---

GPC FRANCE  
19, Rue Emile Zola  
54490 JOUDREVILLE

[jean-marc.chenin@wanadoo.fr](mailto:jean-marc.chenin@wanadoo.fr)  
[nathacha.herbepin@bbox.fr](mailto:nathacha.herbepin@bbox.fr)  
<http://gpcfrance.moonfruit.fr>





# GPC FRANCE



## CONTROLE DU RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

Commentaire du Bureau Directeur de la GPC France

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

Après le contrôle du respect du cahier des charges, il à été décidé par le Bureau Directeur en présence de l'organisateur que la caution sera :

Restituée à l'organisateur

Encaissé par la GPC France

*(Entouré la mention légale)*

<p><b>Signature de l'organisateur</b> <b>Précédée de la mention « Lu et approuvé »</b></p>	<p><b>Signature du président de la GPC France</b> <b>Mr jean Marc CHENIN</b></p>
--	--